

Les aides à l'achat d'un vélo



Les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues en 2023.



Bonus VÉLOS NEUFS

Conditions additionnelles à respecter à la date de facturation*

Demande

Délai	Formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation*
Nombre	Une personne physique ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois en tout et pour tout. ¹

Demandeur

Personnalité juridique	Personne physique majeure (PP) ou personne morale (PM)
Domiciliation	En France ²
Situation de la personne physique	Soit RFR/p ³ ≤ 14 089€, soit personne en situation de handicap ⁴

Bonus écologique 2023



Véhicule propre : caractéristiques générales

Type de véhicule	Neuf
Type d'acquisition	Acquis ou loué (contrat ≥ 2 ans)
Date de facturation*	≥ 01/01/2023
Coût d'acquisition	Pas de plafond
Type d'identification	Identification agréé avec numéro unique au sens de l'article L. 1271-2 du code des transports

Véhicule propre : caractéristiques techniques

Type de véhicule	Cycle, Cycle à pédalage assisté ou Remorque électrique pour cycle
Batterie	Pas de batterie au plomb (remorques non concernées)

Montant de l'aide

Type de véhicule	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3
	Cycle aménagé pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur ou Cycle aménagé pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap ou Cycles pliants ou Remorques électriques pour cycles		Cycle à pédalage assisté (hormis cycles à pédalage assisté précités du « Groupe 1 »)		Cycles sans pédalage assisté (hormis cycles sans pédalage assisté précités du « Groupe 1 »)
Pédalage assisté	Oui ou Non		Oui		Non
Calcul	40% du coût d'acquisition TTC				
Limite ⁵	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 2 000€	PP RFR/p ≤ 14 089€ ou personne morale : 1 000€	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 400€	PP RFR/p ≤ 14 089€ : 300€	PP RFR/p ≤ 6 358€ ou personne handicapée : 150€

Engagement minimal de conservation du véhicule aidé

Durée	1 an suivant la date de facturation*
-------	--------------------------------------